

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2023

CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 79 (Rect)

présenté par
M. Cinieri

à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir le versement de l'aide financière dans un délai maximal de 3 jours ouvrés, sans exception.